

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 28 JUIN 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 20 juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 28 juin 2025 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont Présents : 30

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN,
Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA,
Mme PERRON, M. JIAR, M. DELAMADE, M. POURPOINT,
Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG,
Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY,
Mme RIZZUTO, Mme KASMI, M. LLEDO (parti au point n° 2025-057, puis pouvoir à Mme KASMI), M. FERNANDEZ,
Mme YOUSOUUF, M. LAURENT, M. KERAUDREN (parti au point n° 2025-080, puis pouvoir à Mme YOUSOUUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme CADARÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 5

Mme LE MOIL	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN
M. ARRAHMANE	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON-VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme CADARÉ

Absents : 4

Mme TROUDART, Mme TEIXEIRA, M. GALIN, Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : FINANCES

*Approbation du Budget Supplémentaire 2025 du Budget de la Commune.
Délibération n° 2025-056*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-028 du 29 mars 2025 relative au Budget Primitif 2025,

Vu la délibération n° 2025-054 du 28 juin 2025 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget de la Commune,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont inscrits au Budget Supplémentaire 2025 de la Collectivité,

Considérant que les restes à réaliser sont également repris sur le Budget Supplémentaire 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des modifications de crédits tant en recettes qu'en dépenses sur le Budget Supplémentaire 2025,

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 16 juin 2025,
Après avis du Bureau Municipal du 18 juin 2025,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'adopter le Budget Supplémentaire 2025 du Budget de la Commune, annexé à la présente délibération, par section de fonctionnement et d'investissement :

En section de fonctionnement : **7 321 193,75 €** ;

PAR 23 VOIX POUR

PAR 12 VOIX CONTRE : *Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEOUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme CADARE,
M. ARRAHMANE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

En section d'investissement : **7 732 777,41 €**.

PAR 23 VOIX POUR

PAR 12 VOIX CONTRE : *Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEOUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme CADARE,
M. ARRAHMANE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS

VILLEPINTE, le 28 juin 2025

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol



Martine VALLETON

DIRECTION GENERALE RESSOURCES ET OPTIMISATION DE L'ACTION PUBLIQUE
DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DE PRÉSENTATION

relatif à la délibération n° 2025-056

Conseil Municipal du 28 juin 2025

RAPPORTEUR : Madame PERRON

OBJET : II - FINANCES
3 - Approbation du Budget Supplémentaire 2025 du Budget de la Commune.

Le Budget Supplémentaire permet l'intégration du résultat de l'exercice n-1, des restes à réaliser 2024 et des ajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Il s'équilibre :

- en section de fonctionnement, à hauteur de 7 321 193,75 € ;
- et en section d'investissement, à hauteur de 7 732 777,41 €.

Les propositions détaillées ci-après prennent en compte les éléments suivants :

1) La reprise des résultats de l'exercice 2024

Après l'approbation des résultats constatés dans le Compte Financier Unique (CFU) 2024, il y a lieu de constater au Budget Supplémentaire les écritures suivantes :

En recettes d'investissement : **7 699 824,59 €**, à l'article R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;

En recettes de fonctionnement : **7 305 567,08 €**, à l'article R002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;

En dépenses d'investissement : **2 424 244,67 €** à l'article D001 « Solde d'exécution d'investissement reporté ».

2) L'intégration de restes à réaliser d'investissement constatés fin 2024

Dans le **CFU 2024**, une somme de **4 594 642,74 €** a été reportée sur l'exercice 2025, afin que soient réalisés les travaux d'investissement qui, prévus en 2024, n'ont finalement pu l'être pour différentes raisons (délais de mise en concurrence, délais de livraison, défaillance des entrepreneurs, lots infructueux, intempéries retardant l'intervention des entreprises, ...).

Les recettes d'investissement restant à réaliser, fin 2024, sont également reprises dans le Budget Supplémentaire pour un montant de **2 319 062,82 €**.

3) L'ajustement du montant de certaines dépenses de fonctionnement

Dans un contexte marqué par une inflation généralisée et en constante évolution, touchant notamment les secteurs de la restauration, des marchés publics et des contrats de services, ainsi que par une hausse des coûts de l'énergie, la Ville se doit d'ajuster ses prévisions budgétaires afin de garantir la continuité et la qualité des services rendus à la population.

▪ **Chapitre 011 « charges à caractère général » : + 390 303,75 €**

Afin de faire face à ces augmentations de charges, un montant de 390 303,75 € est inscrit sur ce chapitre :

- ◆ + 182 400,00 € pour la restauration ;
- ◆ + 177 903,75 € pour les dépenses liées à l'énergie ;
- ◆ + 30 000,00 € pour le désherbage.

▪ **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : + 137 000,00 €**

- Un montant de 65 000,00 € correspond à l'hébergement à l'hôtel des familles sinistrées du Parc de la Noue ;
- Un montant de 72 000,00 € pour des dossiers de surendettement.

4) L'ajustement du montant de certaines dépenses d'investissement

Les crédits ouverts au Budget 2025 pour les dépenses d'équipement se décomposent comme suit :

- Budget Primitif : **15 075 575,00 €**
- Restes à réaliser : **4 594 642,74 €**

Pour le Budget Supplémentaire, les principales inscriptions nouvelles sont les suivantes :

Pour les dépenses réelles :

- **Chapitre 21 « immobilisations corporelles » + 698 263,33 €**

Dépenses nouvelles :

- ◆ + 350 000,00 € pour l'acquisition d'un car ;
- ◆ + 300 000,00 € pour l'acquisition d'une balayeuse ;
- ◆ + 48 263,33 € d'équipement pour le nettoyage des bâtiments communaux.

Les opérations d'ordres

Les opérations d'ordres sont des opérations de transferts entre chapitres du budget pour prendre en compte une situation nouvelle, rectifier une erreur d'inscription passée, ou prendre en compte des dépenses et des recettes d'amortissement.

Il est inscrit en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement une somme de - 206 110,00 € correspondant à une provision à supprimer suite aux états transmis par la trésorerie.

Une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement d'un montant de 15 626,67 € correspond à l'ajustement de la provision pour créances douteuses.

Une délibération détaillant ce calcul est inscrite à l'ordre du jour de cette même séance.

5) L'équilibre général du Budget

Le Budget Supplémentaire s'équilibre avec :

- **7 000 000,00 €** du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 021 et 023).
- L'emprunt prévisionnel 2025 est diminué de **9 080 000,00 €** pour s'établir à 980 000,00 € dont 60 000,00 € de prêt CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Pour rappel, le montant de 60 000,00 € correspond à un prêt à taux 0 suivant la convention d'objectifs et de financement d'aide exceptionnelle à l'investissement en ALSH avec la CAF de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Villepinte – Délibération n° 2024-136 du 29 octobre 2024.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Budget Supplémentaire 2025.

Avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 16 juin 2025.

Avis du Bureau Municipal du 18 juin 2025.